

CAPL d'affectation locale du 3 juin 2019 relative au mouvement de mutation des agent.es C au 1^{er} septembre 2019

Madame la Présidente,

En préambule, nous tenons à réaffirmer notre entière solidarité avec les 40 collègues de Haute-Garonne ainsi qu'avec les secrétaires des organisations syndicales Solidaires, CGT, FO et CFDT qui ont été assignés en référé au Tribunal Administratif de Toulouse le mercredi 03 avril dernier. Cette assignation a été décidée par le DRFiP, M. Hugues PERRIN et validée par M Bruno PARENT pour permettre le déblocage de piquets de grève par les forces de l'ordre. De nombreux messages de solidarité, arrivés de toute la France, ont montré tout le soutien qui était apporté à nos collègues assignés par voie d'huissier, sur leur lieu de travail ou à leur domicile devant famille et voisins. L'avocat de la DRFiP 31 avait également demandé 1000 euros par agent.e, par jour et par site bloqué. Le vendredi 5 avril, le tribunal administratif de Toulouse a rejeté la requête de la DGFIP. Cette tentative d'intimidation inédite n'a donc pas atteint son but mais elle a enraciné un conflit et elle laissera durablement des traces (notamment en matière de détérioration d'un dialogue social déjà largement dégradé). On en retiendra le regard que porte la DGFIP sur les agentes et les agents soucieuses et soucieux de défendre son intégrité, ses missions de services publics et son indépendance.

Ainsi, la forte journée de mobilisation des fonctionnaires, le 9 mai, contre le projet de loi de transformation de la fonction publique montre que les agent.es ne baissent pas les bras.

Ce projet de loi de « transformation » de la Fonction Publique sonne en réalité le glas de ce qu'il prétend transformer. Nous ne nous laisserons pas abuser par le maquillage sémantique gouvernemental qui consiste à prétendre qu'il vise à « moderniser » nos administrations, de les « adapter à l'évolution de besoins » ou à améliorer « le service rendu à nos usagers ». Ce projet a bien une toute autre finalité qui n'est dictée ni par la volonté de coller au plus près des attentes de l'utilisateur ni par le souci de protéger l'indépendance et les droits des agent.es. Il s'agit tout au contraire d'un plan destructeur porté par l'idéologie dans laquelle il s'inscrit : celle d'un libéralisme économique qui aspire à la destruction de toutes les solidarités et de toutes les garanties collectives... Il faut donc réduire à son strict minimum les services publics et la fonction publique en externalisant ou en privatisant les missions et en flexibilisant au maximum la gestion des agent.es .

De plus, notre Ministre, très friand d'être au-devant de la scène médiatique, a ainsi annoncé qu'il allait « proposer au Premier Ministre de déplacer des services de la DGFIP, soit environ 3000 agent.es, en région et notamment en ruralité ». Très « politique », cette annonce n'a pas de quoi rassurer les agent.es (il ne s'agit pas de faciliter les mutations vers la province ni de stopper le mouvement de suppressions de services), ni les usagers... En effet, l'orientation profonde du pouvoir demeure : réduire la place de l'action publique, voire la détruire.

A la DGFIP , par la géographie revisitée, nous assisterons donc à un déménagement du territoire :

- des transferts de services de Paris et de métropoles vers des territoires (environ 3000 agent.es),
- une poursuite des suppressions de certains services (division par 4 du nombre des implantations et un seul conseiller par EPCI),
- des partenariats passés avec les Maisons France Service (MFS) nouvelle appellation des maisons de services au public (MSAP),
- des formes d'accueils itinérants...

Enfin, les propos de notre nouveau directeur général, Jérôme Fournel « Soyez convaincus de ma volonté de poursuivre les évolutions de nos métiers, de notre organisation et de nos missions pour renforcer le service rendu à notre pays et à nos concitoyens » ne vont pas rassurer les agent.es.

Concernant cette CAP locale:

Notre direction sera concernée à compter de 2020 par la départementalisation. Nous rappelons que Solidaires Finances Publiques s'est opposé à cette régression des règles de gestion qui n'a pour objectif que de supprimer les droits et les garanties des agent.es pour renforcer l'arbitraire et la mobilité forcée. C'est malheureusement désormais facilement vérifiable avec entre autre le rallongement inacceptable des délais de séjour et la suppression pure et simple de la garantie à la commune lors d'une suppression ou d'une réorganisation des services.

Pour l'année prochaine, Solidaires Finances Publiques demande que l'arrondissement soit l'élément retenu pour la commune compte tenu de la taille de la ville de Paris et ceci afin de garantir à chaque collègue le bénéfice de l'intégralité des priorités déclinées au plan local suite à la départementalisation.

Concernant ce mouvement local, lors de nos travaux préparatoires nous constatons avec regret que le nombre d'ALD ne cesse d'augmenter à Paris (450 agent.es). À ce propos, nous souhaiterions que le nombre d'ALD nous soit communiqué, service par service, sur le tableau fourni par la Direction. Cette demande est justifiée par le fait que l'affectation ALD devenant la norme à Paris, impacte de plus en plus l'organisation des services, mais aussi l'affectation des autres agent.es.

Par ailleurs, malgré l'arrivée de 130 stagiaires, il reste encore de nombreux emplois vacants et certains arrondissements comme les 9ème, 16ème et 18ème demeurent extrêmement déficitaires.

D'autre part, dans un souci de meilleure visibilité, Solidaires Finances Publiques réitère sa demande sur la communication du détail des emplois implantés en Direction, à savoir la distinction entre les emplois fiscalité et les emplois gestion publique.

Enfin, nous demandons à ce que la colonne « observations » du tableau d'affectation locale soit rétablie de façon pérenne car elle représente un véritable outil dans nos travaux préparatoires. Dans la perspective de la départementalisation, elle s'avérera indispensable.

Pour clore cette liminaire, nous tenons à remercier les services de la division gestion des carrières pour leur disponibilité durant la période de consultation.